

À la p. 18, en parlant des Curt alias Gaviot, j'ai donné les généralités sur les familles portant ce nom. Je parle maintenant de la branche qui n'a jamais eu de surnom et qui a probablement laissé aux Gaviot le Curt d'en bas, berceau de la famille, pour aller s'établir sur le Pian del Carbone, où leur nom reste à un autre hameau, encore occupé par les Gay, leurs descendants.

D'entre les cinq frères - Maurice, Jean, Pierre, Martin et Michel - (probablement fils d'un Jean), la branche qui a perpétué ce nom pendant plus de deux siècles est sans doute celle du cadet, s'il faut, selon la coutume, donner une grande importance à la répétition des prénoms. Michel était donc le dernier des frères qui, en 1503, possédaient des biens arrosoables avec l'eau de la Bialera Peyrotta. Il mourut entre 1509 et 1549. Il occupait au centre de l'Eau de Jean, des biens communautés en 1509.

Jean, son fils, était né sous à la fin du 15^e siècle, puisqu'il est dit avoir environ 50 ans en 1549, alors qu'il dépose comme témoin à charge dans le procès contre Christophe Morengo, prieur de l'Eau de Jean. Il est dit : "del Foresto di S. Giovanni". Il jouit d'une longue et vigoureuse vieillesse si c'est lui le Jean qui figurait, en 1594, dans l'acte de soumission du Duc, dressé par les Vandois de l'Eau de Jean, après le départ de Besdignieres.

? Michel, mentionné dès 1563 dans les comptes de la commune, était sans doute son fils, bien que sa paternité ne soit indiquée nulle part.

Il était un des quatre conseillers qui, le 8 juin 1579, « in presenza della maggior parte del popolo », réuni dans le temple du Chabot, rédigèrent la déclaration par laquelle ils rejetaient la responsabilité de l'expédition contre le Marquisat de Saluces. Il est aussi nommé comme présent à l'acte de 1594, cité plus haut. Il mourut avant 1613.⁽¹⁾

Daniel, dont la paternité n'est pas non plus indiquée, doit avoir été fils de Michel, dont il a transmis le nom à son propre fils. Il est nommé entre 1605 et 1620 dans divers actes, mais sa femme Marguerite est veuve en 1627, alors qu'elle se consigne avec son fils.⁽⁴⁾

Michel⁽⁵⁾ fut un personnage influent, tant dans sa commune que dans sa paroisse. Il épousa, j'ignore à quelle date, Madonna Maria Dema de Bubiane.⁽⁶⁾ Ils avaient sans doute déjà plus d'un des cinq enfants que je leur connais, lorsque éclata comme une foudre l'effet de Gasdalvo de janvier 1655, suivi en avril par l'invasion des horde des marquis de Piaves, prélude des Règnes Piémontais. Les Tartares et les montagnards qui l'accompagnaient incendièrent, dévastèrent systématiquement, opérés tant par les groupes, associées par prêtres et moines, que par les habitants des communes catholiques. Les Curti, placés non loin des confins de Bioglio, furent sans doute les premiers attaqués. Mais Michel et les siens avaient probablement rejoint à temps un refuge, abandonnant leurs biens aux pillards, puisqu'aucun n'est nommé parmi les martyrs ni au nombre de ceux qui abjurèrent. La guerre finie, ils se firent de rendre dans leurs masures et de les relever.⁽⁷⁾

Le Parlement de 1655 défendait la prédication à l'Eau de Jean. On crut pouvoir du moins y continuer le catéchisme aux Malans, au pied des Curti. La cour l'ayant défendu expressément, le pasteur Léger reconnaît à une assemblée plénière des Vallées, qui envoie une députation à Turin, tout en recommandant de continuer ces exercices à l'Eau de Jean, de peur de perdre le droit d'usage. Mais Cromwell mourait, et les Vandois étaient livrés sans défense à leurs ennemis impitoyables. Aussi fut-il, le pasteur de l'Eau de Jean, ci-le par trois fois à comparaître à Turin avec ses anciens, qui étaient en même temps les conseillers de la commune, en tièremenr vaincous depuis la récente séparation d'avec Guise.⁽⁸⁾ Des deux premiers ajournements ne mentionnaient pas la cause. Le 3^e, en date du 3 mai 1658, commencé par ces mots : "Venez les informations prises contre Monsieur Jean Léger ministre, Michel Curt... Conseillers... ils soient condamnés à la confiscation des biens et au bannissement, si le état de l'A.R... pour être allé en la sus-dite Ecole ou Prêche..." comme ils ne se présentèrent pas, suffit auz de ce que les attendait, de nouveau recours pro iugement la procédure jusqu'à ce que, par la sentence du 12 janvier 1661, le pasteur Léger et les sus-nommés (1) Michel Curt fu Daniel est un des représentants de l'Eau de Jean, lorsqu'on procéda à ce partage, en 1654. (2) En 1542, il est nommé parmi les hommes qui dépendaient des seigneurs Morengo. (3) En janvier 1613 est mentionnée Suzanne, femme Michel Curt, veuve de Jacob Leyant, de l'Eau de Jean. (4) En 1671 et en 1677, Daniel se maria avec sa femme et leurs biens valaient 50 livres. En 1627, le père, sa veuve avait 60 ans, et son fils Michel 13 ans. (5) Il était né en 1614. (6) Supplément N.10 p.33

"sont condamnés au bannissement perpétuel, leurs biens confisqués et, venant
les forces de la justice, le susdit Léger a estre pendu, et les autres susdits à servir
dix ans les galères de G.O.R... (1)"

Pendant que les Vallées reconnaient encore, mais en vain, à la
clémence et à l'équité des souverains, Léger continua à exercer son
ministère, mais en cachette ou avec bonne escorte, jusqu'à la fin de
l'année alors que chacun comprit qu'il devait se vouer à l'escil. Comme
c'estoit surtout à lui qui on en voulait l'Audacie, semble avoir laissé
tomber la poursuite des autres inculpés. En effet, l'un d'eux, le notaire
Bianchi, figure même comme député de l'E. Jean dans une requête de
février 1663.

Michel Curt fut donc probablement rester chez lui, malgré ces
menaces. Mais l'orage ne tarda pas à éclater, cette même année 1663,
sous forme de la guerre dite des bannis. Cette fois, on en voulait tout
tout à Tanavel et à sa bande; aussi la plupart des passieurs, et
les personnes en vue s'abstintrent-elles de prendre part aux hostilités.
Son premier voisin, aux Mussets, i fait presser, Jean Musselson, une des
victimes de la sanglante année 1655. Il avait laissé que son fils, l'un desquels,
Daniel, avait épouse Marguerite, fille de Michel Curt. Il fut, à son
tour, une victime de la guerre de 1663, au cours de laquelle il mourut
laissant sa veuve avec un enfant tout jeune. Les pillards passèrent par là,
et saccagèrent les Mussets, mais Michel Curt sauva ce qu'il put. Il mobilisa
Danièle sono stati presi negli ultimi moti di guerra, i bestiami ritirati da
Michele Curt e venduti a Pinerolo (alors française), due manetti per doppie
3 3/4 riunesse a Margherita sua figlia, vedova di detto Mussellone, la quale ha
in custodia la vacca, i botalli ecc. comprati dopo la morte del marito.
Le malheur des temps les avait empêchés de faire un partage légal des biens
entre elle et ses beaux-frères. Cet acte eut lieu le 13 janvier 1670, "al Pian del
Carbone, nella casa di m^{me} Michele Curt". L'arbitre dans la division était mi-
chel Gorin feu Joseph. Le 21 février 1671, Marguerite désirant se remettre
et ses ondes refusant de se charger de la tutelle du pupille, ce fut encore
son aïeul, Michel Curt, qui l'assuma. On peut juger du soin avec lequel
il géra les affaires et dirigea l'éducation de son petit-fils « pupillo e indi-
sposto, et à l'delicat de santé, quand on pensa que ce petit Jean Musselson,
18 ans plus tard, put part à la bataille comme chirurgien. Accable de
fatigue après Falbala, il fut trouvé endormi par les François et en-
voyé aux galères, où il pena pendant 25 ans, non sans donner des preuves
de la bonté de son endurance et de sa foi. Libéré en 1714, il fut encore pour
de quelques années de calme, à l'E. Jean!

Il n'aî traîné aucune mention de Michel Curt après 1671. Peut-être vécut-il jus-
qu'en 1686 et fut-il une des innombrables victimes de la débâcle. Il mourut en tout
cas avant 1695, alors que, le 27 février, Jean Gay rachète les droits des Odin sur l'hé-
ritage des giugali Curti. Ces Odins étaient peut-être les enfants de Marque-
rite, de son second mariage. Michel et Marie Curt eurent ensuite
une fille, Susanne, qui épousa Blaise Peyrot, un des compagnons de Tanavel, lui
aussi mort en 1663, ou en tous cas avant 1665. La veuve se remaria avec Jean
Pivoire alias Revel, dont la fille Marguerite femme de Paul Revel, vendit
à son tour, en 1703, ses droits à Jean Gay. Ses autres filles Curt étaient Léonora,
mariée Brunnerol, et Anne, qui sembla avoir épousé un Musson. Jean frère,
Daniel, et sa femme Susanne, affranchit en exil en 1687 en Suisse avec Henri,
enfants, Marie de 7 ans, Michel de 6, et Louise de 3. Ils voudraient aux Vallées
et se rentraient à l'E. Jean en 1695, mais ils moururent avant 1712. A cette
date, leur fille Louise vint à son tour ses droits à J. Gay.

Marguerite et Susanne étaient mariées avant leur père Michel. Louise
fut probablement la dernière à porter le nom de Curt. On peut croire
que son cas fut un des chagrins qui abrégeaient la carrière de ses parents,
car elle fut probablement enlevée, puisque, en 1712, elle éloit
« cattolizzata, servita e in educazione nel monastero di S. Croce a Torino »
et que son procureur pour la vente fut le prieur du Villar.

Court, de JG Jean

